

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1691

présenté par
Mme Batho

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après le deuxième alinéa de l'article 3 de la Constitution, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« La souveraineté nationale s'applique dans le cyberspace aux données des personnes physiques et morales qui réalisent leurs activités sur le territoire national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.